



FORMULAIRE DÉPÔT DE PROJET SAISON 2019-2020

I – IDENTIFICATION DU DÉPOSANT

a) Titre du projet :
b) Nom du collectif :
c) Nom du responsable du projet :
d) Adresse de correspondance :
e) Téléphone :
f) Cellulaire :
g) Courriel :
h) Autre courriel

I) DATES DE DIFFUSION SOUHAITÉES : Un minimum de 3 choix de dates distinctes obligatoire. Choisissez une date avec les flèches à la fin de la zone ombragée et double-cliquez. Vous pouvez donner des disponibilités supplémentaires ou indiquer vos remarques dans la dernière case

a) 1 ^{er} choix :
b) 2 ^e choix :
c) 3 ^e choix :

d) autre choix ou remarque:

RENSEIGNEMENTS SUR LA PRODUCTION

Titre du spectacle :

Auteur :

Traduction-adaptation :

Mise en scène:

Mentor, œil extérieur s'il y a lieu:

Concepteurs (Précisez) :

Interprètes :

Direction de production :

Assistance à la mise en scène :

Autres (Précisez) :

Informations supplémentaires pertinentes:

III – DESCRIPTION DU PROJET (Remplir ces sections sur des feuilles séparées)

- a) Motivation envers ce projet (1 page maximum).
- b) Description de la direction/démarche artistique (1 page maximum).
- c) Historique du collectif (1 page maximum).
- d) Description/synopsis du spectacle proposé (2 pages maximum).
- e) Description de la production, si pertinente (scénographie envisagée, besoins techniques particuliers, etc) (1 page maximum). **Toute modification importante de la salle de spectacle doit être signalée.**
- f) **Court** CV de tous les participants (Le total doit tenir sur un maximum de 3 pages).
- g) Texte et extraits (pour une création) dans un document distinct.

Le dossier complet (excluant le texte et l'extrait s'il y a lieu) ne doit pas excéder 10 pages. Dans le cas d'un texte original ou d'un texte présumé peu connu, vous devez en soumettre, **un extrait d'un maximum de 6 pages** qui sera acheminé au comité. Le texte complet sera donné aux membres sur demande seulement.

IV – BUDGET (un pro forma de budget est disponible sur demande ou peut être téléchargé)

- a) Dépenses de production
- b) Dépenses de communications
- c) Dépenses administratives
- d) Revenus prévus

Un document officiel confirmant l'obtention des droits d'utilisation d'une œuvre devra, le cas échéant, être déposé avant l'acceptation finale d'un projet.

Les projets devront être soumis dans la forme proposée par ce formulaire et être reçus au plus tard **le 11 janvier 2019**. Les choix devraient être communiqués vers le 15 février 2019.

Tout dossier ne respectant pas les consignes décrites dans le document d'informations générales ne sera pas étudié.

Selon ses disponibilités financières et les durées de diffusion, Premier Acte acceptera de 7 à 10 projets de spectacles qui seront diffusés à l'intérieur des créneaux horaires suivants.

Périodes débutant le :

- ✓ 17 ou 24 septembre 2019
- ✓ 15 ou 22 octobre 2019
- ✓ 5 ou 12 novembre 2019
- ✓ 21 ou 28 janvier 2020
- ✓ 11 ou 18 février 2020
- ✓ 10 ou 17 mars 2020
- ✓ 31 mars, 7 ou 14 avril 2020 (Spectacle possiblement hors les murs)

Les projets peuvent être diffusés sur une, deux ou trois semaines. Le format habituel de diffusion sur trois semaines n'est pas obligatoire.

Faire parvenir vos projets de création, **par voie électronique seulement** avant 17 h, le 11 janvier 2019 à :

projets@premieracte.ca